



**Comité de l'environnement et de la protection climatique**

**Procès-verbal 20**

**Le lundi 26 mars 2018**

**9 h 30**

**salle Champlain, 110, avenue Laurier O.**

---

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 11 avril 2018 dans le Rapport No 19A du Comité de l'environnement et de la protection du climat.*

**Présents :**           Président : Conseiller D. Chernushenko  
                          Vice-président : Conseiller R. Chiarelli  
                          Conseillers : R. Brockington, J. Cloutier, J. Leiper,  
                          C. McKenney, J. Mitic, M. Qaqish, M. Taylor

**Absents :**            Conseiller S. Moffatt (confirmé à l'avance)

**DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT**

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

**ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Le procès-verbal 19, de la réunion du Comité de l'environnement et de la protection climatique du mardi 20 février 2018 a été confirmé.

## COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- EC 01-18 - Marché des matières recyclables
- OCC 02-18 - Retrait de poubelles

## DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PLANIFICATION A LONG TERME

#### 1. FONDS POUR L'INNOVATION EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES ÉNERGÉTIQUES COMMUNAUTAIRES

ACS2018-PIE-EDP-0011

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

#### RECOMMANDATION DU RAPPORT :

**Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique recommande au Conseil d'approuver le cadre de référence du Fonds pour l'innovation en matière de technologies énergétiques communautaires, ci-joint dans le document 1.**

Le Comité reçoit M. Stu Campana\*, chef de programme, 613 Carbone (EnviroCentre d'Ottawa), qui donne une brève présentation PowerPoint sur les objectifs du programme, soit mesurer, gérer et réduire l'empreinte de carbone des participants. Une copie de cette présentation\* est conservée au greffe municipal.

La recommandation du rapport est ensuite présentée au Comité et ADOPTÉE telle quelle.

*[ \* Les personnes ou les groupes dont le nom est marqué d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]*

## **SERVICES DE L'INFRASTRUCTURE**

2. FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES –  
VIREMENT DE FONDS D'UN PROJET APPROUVÉ À UN AUTRE

ACS2018-PIE-IS-0005

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :**

**Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique et le Conseil :**

- 1. prennent connaissance de la mise à jour du programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, fournie dans le présent rapport;**
- 2. approuvent les ajustements de dépenses d'immobilisations autorisées, décrits dans le présent rapport;**
- 3. délèguent à la trésorière municipale le pouvoir d'approuver des transferts entre projets de fonds excédant les pouvoirs délégués établis, sans toutefois que cette délégation ne s'applique aux ajouts ou aux suppressions sur la liste des projets déjà approuvés par le Conseil.**

ADOPTÉE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**SERVICES DE DÉCHETS SOLIDES**

3. LE POINT SUR LE PROGRAMME DE DÉCHETS ORGANIQUES SÉPARÉS À LA SOURCE

ACS2018-PWE-GEN-0003

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

*Le Conseil municipal à été demandé de renoncer l'avis prescrit au Règlement de procédure et d'étudier le dit rapport à sa réunion du mercredi 28 mars 2018 dans le rapport au Conseil du Comité de l'environnement et de la protection climatique N° 19.*

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :**

**Que le Comité de l'environnement et de protection climatique recommande au Conseil :**

- 1. de recevoir l'information sur les options relatives au programme de bacs verts et au contrat actuel entre la Ville et Orgaworld Canada Ltd, telles que présentées dans le présent rapport et dans le Document 2, ainsi que la note de service complémentaire confidentielle du greffier municipal et avocat général, émise séparément sous couvert du Document 4 et dont le contenu ne doit pas être dévoilé puisqu'il porte sur un litige et est assujetti au secret professionnel de l'avocat;**
- 2. d'approuver les modalités et conditions du contrat révisé entre la Ville et Orgaworld Canada Ltd., telles que décrites dans le présent rapport et au Document 1, incluant l'élargissement du programme de bacs verts pour inclure, à compter du milieu de 2019, les sacs de plastique et les excréments de chien, sous réserve que les travaux de modernisation de l'installation de traitement soient achevés et que les approbations réglementaires provinciales soient obtenues;**

3. **de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement l'autorité de négocier, parachever et exécuter, en consultation avec le greffier municipal et avocat général, un contrat modifié entre la Ville et Orgaworld Canada Ltd., conformément au contenu du présent rapport et incluant toute modification apportée par le Conseil;**
4. **de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement l'autorité de modifier, en consultation avec le greffier municipal et avocat général, le Règlement sur les déchets solides et tout autre règlement ou politique de la Ville d'Ottawa nécessaire afin de permettre l'entrée en vigueur du contrat modifié entre la Ville et Orgaworld Canada Ltd;**
5. **d'approuver le plan de mise en œuvre du programme de bacs verts élargi, aux termes du présent rapport, y compris l'examen du plan d'atténuation des odeurs, la campagne d'information et de sensibilisation du public et le projet pilote d'installation de bacs verts dans les parcs à chiens, et demander au personnel de remettre au Comité de l'environnement et de la protection climatique un rapport pour faire le point sur le plan de mise en œuvre du programme d'ici le 1er trimestre 2019.**

Pour commencer, le président David Chernushenko décrit la relation qu'entretient la Ville avec l'entreprise de traitement des déchets organiques Orgaworld Canada, qui est en train de renégocier son contrat avec elle. Il explique ensuite le format de la réunion pour ce point à l'ordre du jour, après quoi il présente la motion suivante :

#### **MOTION N<sup>o</sup> ECPC 20/1**

Motion de Conseiller D. Chernushenko :

**ATTENDU QUE les produits et les emballages plastiques compostables sont un flux de déchets relativement nouveau et émergent au Canada et que traditionnellement en Ontario les emballages plastiques font partie du programme de boîtes bleues;**

**ATTENDU QUE** ces nouveaux types de produits et d'emballages, comme l'indique le Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques proposé par le gouvernement provincial, présentent à la fois des défis et des possibilités en matière de réduction de déchets et de récupération de ressources, notamment en ce qui concerne les déchets alimentaires;

**ATTENDU QUE** l'on reconnaît généralement que les producteurs, les transformateurs de déchets et les gouvernements ont encore beaucoup de travail à faire pour mieux intégrer ces produits dans l'économie circulaire de l'Ontario à mesure qu'ils se répandent;

**ATTENDU QUE** le gouvernement provincial a également souligné la nécessité de tenir compte de la responsabilité des producteurs et des vendeurs de produits et d'emballages plastiques compostables en Ontario eu égard à la réduction des déchets et la récupération des ressources;

**ATTENDU QUE**, même si le programme élargi de bacs verts, s'il est approuvé, acceptera les sacs de plastique compostables, Ottawa n'est pas en mesure pour le moment d'accepter des produits ou des emballages plastiques compostables dans les bacs verts en raison des effets non vérifiés sur le processus de traitement aérobique utilisé par Orgaworld et du risque accru de contamination du nouveau flux de déchets (le traitement des produits biodégradables, dégradables et compostables étant différent quoique les consommateurs les perçoivent comme interchangeable), y compris les répercussions financières correspondantes;

**ATTENDU QUE** la déclaration de principes du Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques proposé par le gouvernement provincial souligne la nécessité de considérer la gestion et la récupération des produits et des emballages plastiques compostables ayant atteint leur fin de vie, mais que le gouvernement n'a toujours pas défini de normes ou de pratiques précises pour régir ce nouveau flux de déchets;

**ATTENDU QUE** des municipalités comme Toronto, faute d'orientations claires pour les intervenants et les producteurs et en reconnaissance de la nécessité à long terme de faire progresser ce dossier, élaborent déjà des

**politiques et des critères sur lesquels elles entendent s'appuyer pour accepter de nouveaux produits dans leur programme de réacheminement des déchets, y compris des technologies pour le traitement de ces flux de déchets.**

**PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le personnel examine dans les deux premières années du programme élargi la faisabilité d'étendre le programme de bacs verts d'Ottawa pour accepter de nouveaux produits, par exemple des capsules compostables de café et des ustensiles compostables, et qu'un rapport soit remis Conseil sur les résultats de cette analyse dans le cadre du rapport général sur le réacheminement des déchets qui sera remis au Conseil en 2019.**

M. Kevin Wylie, directeur général, Direction générale des travaux publics et de l'environnement (DGTPE), présente M<sup>me</sup> Marilyn Journeaux, directrice, Services des déchets solides, DGTPE, et M<sup>me</sup> Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Services financiers, Direction générale des services organisationnels, qui sont là pour répondre aux questions. Il donne ensuite une présentation PowerPoint résumant le rapport. Une copie de cette présentation est conservée au greffe municipal.

Par la suite, M. Ken Hughes, vérificateur général de la Ville d'Ottawa, présente M. Ed Miner, vérificateur général adjoint. MM. Hughes et Miner donnent une brève présentation PowerPoint sur l'examen du Bureau du vérificateur général concernant l'analyse de rentabilité du programme de matières organiques triées à la source. Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal.

Les conseillers Shad Qadri (quartier 6) et Keith Egli (quartier 9) sont présents pour poser des questions au personnel. M<sup>me</sup> Jocelyne Turner, gestionnaire de programme, Information du public, Direction générale de l'innovation et du rendement, et M. David White, avocat général adjoint, Services juridiques, Bureau du greffier municipal et de l'avocat général, sont aussi présents pour répondre aux questions.

Après les présentations, le Comité reçoit les intervenants suivants :

- M. Dave Douglas, président, VisionQuest Environmental Strategies Corp., choisit de ne pas prendre la parole, puisque ses arguments seront exposés par l'intervenante représentant GLAD Canada.

- M. Christopher McKillop\*, vice-président, Communications et Relations avec le gouvernement, Bridgehead, parle des dosettes de café compostables, de l'emballage durable et de l'avenir du Programme de bac vert d'Ottawa. Il déplore ce que dit le rapport au sujet des dosettes compostables.
- M. John Pigott\*, directeur général, Morrison Lamothe et Club Coffee, demande aussi à la Ville de revenir sur sa décision de ne pas accepter les dosettes de café biodégradables et compostables, en soulignant que leur conception est une réussite ontarienne.
- M. Guy Annable fait remarquer qu'actuellement, dans le cadre du Programme de bac vert, les feuilles et les résidus de jardinage sont traités comme des « déchets organiques », et non des matières compostables, et demande pourquoi la Ville n'a pas recommencé à neuf au lieu de chercher à modifier son contrat de traitement des déchets organiques avec Orgaworld.
- M<sup>me</sup> Barbara Long\*, Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES), donne une brève présentation soulevant les problèmes quantitatifs relatifs au rapport et critiquant la recommandation de la Ville d'accepter les déchets canins ainsi que l'utilisation de sacs de plastique dans le cadre du Programme de bac vert, ce que l'intervenante considère comme un recul;
- M. Isaul Lopez\*, Ventes et développement des affaires (biopolymères), BASF Canada Inc., affirme que l'utilisation de sacs certifiés entièrement compostables dans le cadre du Programme de bac vert serait une pratique exemplaire pour le recyclage des matières organiques, précisant que les résidents seront plus enclins à utiliser un produit conçu à une fin précise.
- M<sup>me</sup> Laura Peden\*, chef de marque, Réacheminement des déchets pour GLAD, Clorox Canada, indique que GLAD souhaite collaborer avec la Ville en vue d'augmenter le taux de réacheminement des déchets organiques, parle de sa commandite du programme « Grand ménage de la capitale » de la Ville et explique en quoi les produits de l'entreprise contribueront à l'atteinte des objectifs fixés.
- M. Duncan Bury\*, Waste Watch Ottawa, demande au Comité de rejeter les recommandations concernant les déchets animaux et l'utilisation de sacs de plastique dans le cadre de son programme de déchets organiques, et de privilégier les matières plastiques *biodégradables*, les programmes de promotion du réacheminement des déchets, et le passage à une formule de paiement par l'utilisateur.
- M. Jim Poushinsky\*, Ottawa Citizens Against Pollution by Sewage (OCAPS), demande à la Ville de cesser d'épandre des produits dérivés de déchets



- organiques dans les champs des agriculteurs, puisque ces produits contiennent selon lui des agents pathogènes et des toxines que l'on pourrait mieux éliminer par gazéification ou pyrolyse à haute température, procédés qui pourraient aussi générer des biogaz servant de source d'énergie.
- M. Daniel Martens\*, vice-président (Amérique du Nord), Novamont, prend la parole au nom du Biodegradable Products Institute (BPI), un organisme d'homologation qui certifie les produits compostables grâce à des assertions vérifiables. À son avis, il faut reconnaître que les sacs de plastique biologique compostables et certifiés sont un bon moyen d'augmenter globalement les quantités de matières organiques triées à la source et d'atteindre des objectifs environnementaux.
  - M. John Edmond\* soutient que la proposition énoncée dans le rapport coûterait plus cher, mènerait à la production d'un compost de qualité moindre et contaminé par le plastique, et, contrairement à ce que prévoit le rapport, n'accroîtrait pas le degré de conformité de la population.
  - M. Jason Garlough\* souligne qu'Ottawa compte parmi les villes du monde dont la population touche les meilleurs salaires, et que la majorité des gens pourraient donc se permettre d'acheter des sacs de plastique compostables à un prix modique. Il propose d'utiliser des fonds versés par d'autres ordres de gouvernement, de prévoir un montant au budget pour les activités de sensibilisation, et de donner des sacs de plastique compostables aux ménages à faible revenu.

Une communication écrite a également été reçue de M. Barry Wellar\*.

[ \* Les personnes ou les groupes dont le nom est marqué d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]

En général, les membres du public favorables aux recommandations du rapport déconseillent l'utilisation du plastique ou l'inclusion des déchets animaux dans le flux des déchets organiques. Ceux qui s'opposent aux recommandations invoquent aussi, en plus de ce qui précède, les coûts excessifs, le mauvais rendement, la contamination par des toxines et des agents pathogènes, et le mélange indésirable des flux des déchets; selon eux, il serait préférable de repartir à neuf plutôt que de renégocier le contrat actuel.

Après une pause de 30 minutes, le Comité pose des questions au personnel et délibère sur le contrat initial conclu avec Orgaworld, l'examen des processus effectué

par le vérificateur général, les points soulevés par les intervenants, la possibilité de modifier les recommandations pour autoriser l'utilisation de matières plastiques compostables, et l'élaboration d'un plan de communication. Le personnel garantit que ce dernier sera soumis à l'approbation du Comité dans le plan de mise en œuvre du programme de matières organiques triées à la source, que le Comité et le Conseil étudieront au quatrième trimestre de 2018 ou au premier trimestre de 2019.

En conclusion, le président fait valoir que, bien que ce ne soit pas idéal, le fait de modifier le contrat pour y inclure l'utilisation de sacs de plastique non biodégradables pourrait inciter le public à adhérer au programme et accroître globalement le taux de réacheminement des déchets organiques.

Après les délibérations, le Comité examine la motion suivante :

#### **MOTION N<sup>o</sup> ECPC 20/1**

Motion du Conseiller D. Chernushenko :

**ATTENDU QUE les produits et les emballages plastiques compostables sont un flux de déchets relativement nouveau et émergent au Canada et que traditionnellement en Ontario les emballages plastiques font partie du programme de boîtes bleues;**

**ATTENDU QUE ces nouveaux types de produits et d'emballages, comme l'indique le Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques proposé par le gouvernement provincial, présentent à la fois des défis et des possibilités en matière de réduction de déchets et de récupération de ressources, notamment en ce qui concerne les déchets alimentaires;**

**ATTENDU QUE l'on reconnaît généralement que les producteurs, les transformateurs de déchets et les gouvernements ont encore beaucoup de travail à faire pour mieux intégrer ces produits dans l'économie circulaire de l'Ontario à mesure qu'ils se répandent;**

**ATTENDU QUE le gouvernement provincial a également souligné la nécessité de tenir compte de la responsabilité des producteurs et des vendeurs de produits et d'emballages plastiques compostables en Ontario eu égard à la réduction des déchets et la récupération des ressources;**

**ATTENDU QUE, même si le programme élargi de bacs verts, s'il est**

approuvé, acceptera les sacs de plastique compostables, Ottawa n'est pas en mesure pour le moment d'accepter des produits ou des emballages plastiques compostables dans les bacs verts en raison des effets non vérifiés sur le processus de traitement aérobique utilisé par Orgaworld et du risque accru de contamination du nouveau flux de déchets (le traitement des produits biodégradables, dégradables et compostables étant différent quoique les consommateurs les perçoivent comme interchangeables), y compris les répercussions financières correspondantes;

ATTENDU QUE la déclaration de principes du Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques proposé par le gouvernement provincial souligne la nécessité de considérer la gestion et la récupération des produits et des emballages plastiques compostables ayant atteint leur fin de vie, mais que le gouvernement n'a toujours pas défini de normes ou de pratiques précises pour régir ce nouveau flux de déchets;

ATTENDU QUE des municipalités comme Toronto, faute d'orientations claires pour les intervenants et les producteurs et en reconnaissance de la nécessité à long terme de faire progresser ce dossier, élaborent déjà des politiques et des critères sur lesquels elles entendent s'appuyer pour accepter de nouveaux produits dans leur programme de réacheminement des déchets, y compris des technologies pour le traitement de ces flux de déchets.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le personnel examine dans les deux premières années du programme élargi la faisabilité d'étendre le programme de bacs verts d'Ottawa pour accepter de nouveaux produits, par exemple des capsules compostables de café et des ustensiles compostables, et qu'un rapport soit remis Conseil sur les résultats de cette analyse dans le cadre du rapport général sur le réacheminement des déchets qui sera remis au Conseil en 2019.

APPROUVÉE

Les recommandations du rapport sont ensuite présentées au Comité, puis ADOPTÉES dans leur version modifiée par la motion n° ECPC 20/01, par sept voix affirmatives contre deux voix négatives, réparties comme suit :

**Que le Comité de l'environnement et de protection climatique recommande au Conseil :**

- 1. de recevoir l'information sur les options relatives au programme de bacs verts et au contrat actuel entre la Ville et Orgaworld Canada Ltd, telles que présentées dans le présent rapport et dans le Document 2, ainsi que la note de service complémentaire confidentielle du greffier municipal et avocat général, émise séparément sous couvert du Document 4 et dont le contenu ne doit pas être dévoilé puisqu'il porte sur un litige et est assujéti au secret professionnel de l'avocat;**
- 2. d'approuver les modalités et conditions du contrat révisé entre la Ville et Orgaworld Canada Ltd., telles que décrites dans le présent rapport et au Document 1, incluant l'élargissement du programme de bacs verts pour inclure, à compter du milieu de 2019, les sacs de plastique et les excréments de chien, sous réserve que les travaux de modernisation de l'installation de traitement soient achevés et que les approbations réglementaires provinciales soient obtenues;**
- 3. de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement l'autorité de négocier, parachever et exécuter, en consultation avec le greffier municipal et avocat général, un contrat modifié entre la Ville et Orgaworld Canada Ltd., conformément au contenu du présent rapport et incluant toute modification apportée par le Conseil;**
- 4. de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement l'autorité de modifier, en consultation avec le greffier municipal et avocat général, le Règlement sur les déchets solides et tout autre règlement ou politique de la Ville d'Ottawa nécessaire afin de permettre l'entrée en vigueur du contrat modifié entre la Ville et Orgaworld Canada Ltd;**
- 5. d'approuver le plan de mise en œuvre du programme de bacs verts élargi, aux termes du présent rapport, y compris l'examen du plan d'atténuation des odeurs, la campagne d'information et de sensibilisation du public et le projet pilote d'installation de bacs verts dans les parcs à chiens, et demander au personnel de remettre**

au Comité de l'environnement et de la protection climatique un rapport pour faire le point sur le plan de mise en œuvre du programme d'ici le 1er trimestre 2019.

- 6. Approuve que le personnel examine dans les deux premières années du programme élargi la faisabilité d'étendre le programme de bacs verts d'Ottawa pour accepter de nouveaux produits, par exemple des capsules compostables de café et des ustensiles compostables, et qu'un rapport soit remis Conseil sur les résultats de cette analyse dans le cadre du rapport général sur le réacheminement des déchets qui sera remis au Conseil en 2019.**

ADOPTÉE, tel que modifiée, par un vote de 7 voix affirmatives et de deux voix négatives :

VOIX AFFIRMATIVES (7) : Conseillers R. Brockington, J. Cloutier, J. Mitic, M. Qaqish, M. Taylor, R. Chiarelli et D. Chernushenko

VOIX NÉGATIVES (2) : Conseillers J. Leiper et C. McKenney

## INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

PLAN DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – LE POINT SUR LES INITIATIVES STRATÉGIQUES

A ACS2018-PIE-EDP-0012

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

LEVÉE DE SÉANCE

La séance est levée à 14 h 55.

---

**Coordonnateur du comité**

---

**Président**